

**CONTRIBUTION DU PACTE CIVIQUE**  
**Pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014 :**  
**LES ELECTIONS MUNICIPALES DE 2014, UNE ETAPE POUR RENOUVELER LA POLITIQUE**

Les élections municipales des 23 et 30 mars prochain constituant une échéance importante pour la collectivité nationale. Le Pacte civique se doit d'y apporter sa contribution.

Depuis le lancement du Pacte en juin 2011, notre société a peu progressé, les problèmes s'accumulent et les risques de violence, quelles que soient leurs formes s'accumulent. Si les communes n'ont pas dans leurs attributions les grandes régulations collectives de la politique macro-économique, du droit ou de la Sécurité sociale, elles ont des responsabilités importantes en matière territoriale, économique, sociale, culturelle et écologique, ne serait-ce qu'en raison de leur rôle d'aménageur, responsabilités qu'elles assument d'ailleurs plus ou moins efficacement.

Faut-il rappeler que les budgets des communes et des groupements de communes représentent plus de 130 Mds d'euros. Les marges de manœuvre disponibles des municipalités, qui varient selon leur taille et selon le type de regroupement (communautés de communes notamment) dont elles sont l'objet sont accrues pour différentes raisons : le jeu politique local est souvent plus ouvert qu'au niveau national ; la pression médiatique, avec tous ses effets pervers, est un peu moins forte; les relations entre les maires et les élus, d'une part, et les citoyens, d'autre part, peuvent être plus proches et plus confiantes, mais restent très souvent monopolisées, tandis que les possibilités de démocratie participative sur des sujets concrets touchant la vie quotidienne des citoyens plus évidentes.

Les communes ont donc des atouts importants pour faire face aux crises qui menacent nos sociétés et pour éviter les risques de dérive.

*Il est donc important que les adhérents au Pacte civique, qu'il s'agisse d'élus, d'organisations, de collectifs locaux ou de citoyens, s'emparent de ce sujet et se mobilisent pour apporter leur contribution.*

Il y a plusieurs manières de décliner localement, lors de ces élections, l'esprit, les valeurs, les engagements et les préconisations concrètes du Pacte civique :

- appel général à l'adhésion au Pacte civique sur le plan local ;
- proposition aux listes (ou têtes de listes) en concurrence d'adhérer au Pacte civique et de s'en inspirer à leur manière dans leur programme ;
- organisation de débats entre les différentes listes sur l'approche proposée par le Pacte civique et ses trois niveaux d'engagements (personnels, organisationnels, politiques) ;
- élaboration future d'un Pacte civique local ;
- soutien à des initiatives citoyennes et/ou proposition de nouvelles initiatives, etc.

Chacun, en particulier chacun des collectifs locaux, qui auront naturellement un rôle important pendant cette période, verra en fonction du contexte ce qui lui paraît le plus judicieux de faire.

Le présent document a pour but de définir, non pas un « programme » du Pacte civique pour les élections municipales, mais de fixer quelques orientations simples pour inciter à l'implication citoyenne et pour aider à la mise en œuvre de démarches coopératives entre acteurs locaux.

Celles-ci varieront évidemment selon les caractéristiques propres de chaque collectivité.

## **1) Identifier de manière courageuse et réaliste les enjeux, tant des communes que des communautés de communes**

Les réflexions menées au sein du pacte civique ont conduit au diagnostic suivant : nos sociétés doivent résorber simultanément trois dettes : la dette financière, la dette sociale (notamment le chômage et les déficits des régimes sociaux) et la dette écologique (climatique notamment), cela dans un climat de croissance ralentie, de sentiment d'injustice, d'individualisme et de corporatisme.

Cela va impliquer des efforts de redistribution importants, qui ne vont pas de soi et qui sont de notre responsabilité individuelle et collective, et en particulier de celle des communes.

Il est donc proposé *que les débats électoraux portent en premier lieu sur une claire et courageuse identification des problèmes à résoudre sur le plan local*, dans la limite des compétences des communes :

- Quel est le niveau d'endettement de la commune, comparé aux communes de tailles comparables, quels investissements doivent être réalisés prioritairement, et quel est le niveau de pression fiscale ? Le but est de définir clairement les contraintes et les marges de manœuvre budgétaires existantes ;
- Quel sont les principaux déficits sociaux de la commune (emploi, logements, santé, formation, etc.), quelles catégories sociales frappent-ils principalement (jeunes, étrangers, personnes âgées) ? Quelles sont les priorités à retenir, ainsi que les moyens les plus efficaces pour les mettre en œuvre ? Quel est le degré de cohésion sociale et de prise en compte de la diversité ? ? Le but est à la fois de dégager les moyens d'action nécessaires et mobiliser les acteurs locaux susceptibles de créer du lien social ;
- Où en est la commune sur le plan de la transition écologique, énergétique, et climatique, et de la préservation de la biodiversité ? Il s'agit de léguer aux générations futures une terre aussi habitable que celle dont nous avons bénéficié.

## **2) Construire avec les citoyens un projet de développement durable du territoire pertinent**

Pour résorber simultanément ces trois dettes, en maximisant les synergies, il serait proposé aux futurs maires et à leurs équipes d'organiser un débat public sur les grands enjeux de leur commune tout au long de leur mandat, de construire ainsi un projet de territoire pertinent, qui peut prendre plusieurs formes (Agenda 21, Conseil de développement notamment), et de rendre compte des actions menées.

Même si la construction de ce projet fait appel nécessairement à des travaux d'élaboration et de proposition reposant sur des services et des experts et s'il repose sur des choix et donc une prise de responsabilité des élus, il est important qu'il soit coconstruit avec les citoyens : c'est la condition d'une mobilisation de tous dans la durée et d'une répartition équitable des efforts. La promotion de l'éthique du débat et de la construction des désaccords féconds au niveau local est une condition du renouveau municipal.

Cela suppose d'abord le choix d'une attitude particulière de la part des élus, caractérisée par une certaine humilité dans leur relation à la population, par la proximité et l'écoute, l'engagement au service du territoire, l'accompagnement des initiatives des citoyens pour développer et animer leur propre territoire. Cela prend du

temps. De même, les usagers des services publics locaux doivent être mobilisés pour participer activement à l'amélioration des services les concernant, alors qu'on les considère trop souvent comme des consommateurs d'équipements (HLM, centres de santé, écoles, transports, gestion des déchets et de l'eau, offre culturelle,...). La qualité démocratique vécue localement peut être ainsi un puissant levier pour redonner confiance dans la politique.

### 3) Promouvoir des méthodes créatives de participation démocratique, et notamment<sup>1</sup> :

- utiliser et si besoin revivifier les institutions existantes, telles par exemples que les conseils municipaux de jeunes ou les Comités d'initiative et de consultation des arrondissements (CICA) ;
- appuyer toutes les initiatives citoyennes qui permettent de mieux observer la qualité de la vie démocratique de la commune et de l'évaluer ;
- organiser systématiquement, avant la tenue d'un conseil municipal, un débat ouvert à tous les citoyens sur une grande question d'actualité locale qui nécessite un choix politique ;
- dans les commissions de réflexion, adjoindre systématiquement aux élus, experts et associations spécialisées, un groupe de citoyens tirés au sort, afin que la vox populi soit mieux entendue et de donner la parole à ceux qui ne la prennent pas habituellement (expérience de Kingersheim) ;
- mettre au point des formules de compte-rendu des débats des Conseils municipaux permettant aux citoyens de bien comprendre les enjeux des décisions ;
- pour certaines politiques locales, notamment celles qui concernent les chômeurs, réserver une petite partie des crédits pour que les bénéficiaires puissent s'organiser, évaluer et co-construire ainsi les politiques qui leur sont destinées ;
- appliquer pour une partie du budget de la commune la formule du budget participatif, qui permet aux citoyens de participer aux choix budgétaires ;
- recourir largement à l'appel à projets afin de stimuler les initiatives ;
- enfin et surtout, reconnaître et valoriser la capacité des citoyens à construire des lieux d'activité sociale pour la commune

De manière plus générale, le Pacte civique prône un développement de la créativité et une diversification de celle-ci, en s'appuyant et en renforçant les potentialités existantes, qu'il s'agisse de soutenir les créations d'entreprises, de développer les multiples formes d'économie sociale et solidaire, d'innover dans le champ social ou écologique, ou dans les méthodes de participation démocratique. C'est dans cette perspective qu'il entend promouvoir l'éducation citoyenne afin de permettre à chacun de développer sa personnalité et de trouver la place où il peut donner le meilleur de lui-même en accomplissant sa vocation. A chaque municipalité de définir sa contribution à cet impératif de société.

### 4) Mettre en valeur et appliquer le principe de sobriété

L'écart entre les besoins et les moyens de les satisfaire est tel que, quel que soit l'effort de créativité accompli, la question de la sobriété sera incontournable. Une sobriété assumée, créative, juste et solidaire, proportionnelle aux capacités de chacun, et donc « heureuse ». C'est en même temps un antidote à l'austérité, mécaniquement aveugle et injuste. Mais ce n'est pas une notion politiquement correcte et elle est exclue du débat public, sans doute parce qu'elle semble frapper de plein fouet des désirs, souvent légitimes, de consommation et de bien-être matériel. C'est pourtant le support nécessaire du retour à l'essentiel, de ce qui a vraiment du sens.

---

<sup>1</sup> Voir aussi sur le site de la fondation Nicolas Hulot, le guide des outils pour agir en matière de Démocratie participative

Les municipalités ont sans doute plus de possibilité de faire valoir le bien-fondé de ce principe que le système politico-médiatique central, car leurs concitoyens peuvent en constater concrètement l'intérêt, tant en termes de finances publiques locales que de vivre ensemble et de partage. Il est donc important qu'elles valorisent ce principe, notamment :

- par une conduite exemplaire des élus qui doivent témoigner dans leurs fonctions d'un train de vie raisonnable et limiter le nombre de leurs mandats et de leurs rémunérations, montrant qu'ils sont au service de leurs concitoyens avant d'être à celui de leur carrière ;
- par un examen et une remise en cause des dépenses somptuaires ou non indispensables ou pouvant être mutualisées avec d'autres collectivités, afin d'être en mesure de faire face plus efficacement aux besoins prioritaires (sociaux, éducatifs, culturels...) ; les citoyens doivent être le plus possibles associés à ces choix ;
- par une politique active d'aide aux économies d'énergies, de participation à la transition écologique et de lutte contre les gaspillages ;
- par le soutien apporté à des modes de vie plus sobres et plus solidaires, par exemple en favorisant les circuits courts entre producteurs et consommateurs et les diverses formes de l'économie sociale et solidaire.

**5) Investir pour rendre la société plus juste et plus humaine, en faisant de l'emploi une priorité partagée, et à cet effet faire jouer la solidarité communale ou intercommunale pour :**

- Sensibiliser leurs concitoyens aux situations de chômage et d'exclusion sous leurs différentes formes, là où la tendance naturelle est plutôt de cacher ces situations ; faciliter l'expression des personnes en difficulté et les aider à s'organiser ; dans ce but, mettre en place une déclinaison locale de l'opération « Fête du travail, faites des emplois » proposée par le Pacte civique ;
- S'appuyer sur les initiatives économiques dynamisantes pour le tissu social, plutôt que de gérer des prestations sociales dans un but de simple réparation ;
- Dans cette perspective, s'appuyer sur le « pouvoir d'agir » des habitants, notamment dans les quartiers confrontés à des difficultés particulières<sup>2</sup> ;
- En liaison avec le service public de l'emploi et le mouvement associatif, développer les différentes formes d'accompagnement des personnes en difficulté ;
- S'assurer de l'existence de la panoplie complète des actions de lutte contre le chômage sur le territoire et combler le cas échéant les lacunes existantes dans ce domaine ;
- Attacher une importance particulière aux jeunes en difficulté scolaire ou en situation de chômage, en liaison notamment avec les Missions locales.

**6) Expérimenter des formules concrètes de fraternité qui recréent du lien social entre les générations et les différents groupes sociaux**

Le principe fraternité, si important pour assurer l'équilibre entre la liberté, qui peut nourrir l'injustice, et l'égalité, qui peut menacer l'autonomie, trouve plus facilement à s'appliquer au niveau local, sur les territoires, où le besoin de lien est réel et naturel, bien que rendu difficile par les exclusions, les stéréotypes, le multiculturalisme et l'individualisme ambiant. Les efforts à faire pour surmonter nos crises ne seront acceptés que si la société devient plus accueillante, chaleureuse, autrement gagnante en somme. Les maires sont sensibles à cette importance du vivre ensemble et à leur rôle dans ce domaine, et ce n'est pas un hasard s'ils ont répondu nombreux à « L'appel à la fraternité » que leur a lancé en 1999 l'ODAS (Observatoire de l'action sociale<sup>3</sup>). Il s'agit donc d'amplifier ce mouvement, de lui donner les moyens de s'exprimer par des méthodes appropriées telles que :

---

<sup>2</sup> Cf. le rapport de Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache au Ministre délégué chargé de la Ville, Pour une réforme radicale de la politique de la ville.

<sup>3</sup> Voir l'ouvrage récent de Jean-Louis Sanchez « La Promesse de l'Autre » aux éditions des Liens qui Libèrent en 2013.

- La promotion et le développement du bénévolat et des activités intergénérationnelles ;
- Un soutien actif pour la diffusion du service civique auprès des jeunes, notamment dans ses formes les plus innovantes, comme celle promue par Unis-cité ;
- La généralisation de la Fête des voisins ;
- L'extension de la « journée citoyenne » organisé par un ensemble de communes d'Alsace à la suite de l'expérience de Berrwiller ;
- Le travail mené en commun pour construire ensemble des solutions, dans le cadre des Agenda 21 ou des Ateliers du vivre ensemble.

On peut rattacher à ce souci d'un lien social équilibré, le renforcement de la politique de parité entre les femmes et les hommes et la promotion d'une culture commune de l'égalité, notamment en luttant contre les stéréotypes sexistes.

Un travail particulier doit être envisagé sur ce terrain de la fraternité avec les quartiers souffrant de discriminations et tentés par de fortes affirmations identitaires.

Il importe enfin que cet esprit de fraternité soit lui-même sans frontières, et qu'il s'exerce dans le cadre de la mondialisation et du multiculturalisme qui l'accompagne, et qu'il soit donc ouvert sur l'Union européenne, sur le Tiers-Monde et plus généralement sur le Monde.

A cet égard, il sera important que les nouvelles municipalités organisent des débats sur l'avenir de l'Union européenne afin de rendre sensible aux citoyens la nécessité de voter aux élections du dimanche 25 mai.